

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'OLIVESE

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DELIBERATION N° 32/2022**Séance du **05 novembre 2022****OBJET : Revêtement des voiries, voies et chemins communaux - Plan de financement et demande de subvention.**Afférents au Conseil : **10**  
Membres en exercice : **10**Date de la convocation : 25/10/2022  
Date d'affichage : 25/10/2022  
Ayant délibéré : 8      Votés Pour : 8  
Votés Contre : 0      Abstentions : 0

L'an deux mil vingt et deux, le cinq novembre à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle polyvalente de la Commune, le bâtiment communal abritant la salle des délibérations étant actuellement en travaux, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BASTIANELLI Francis a été élu secrétaire de séance.

<b>Etaient présents</b>	<b>Etaient représentés</b>
M. MILLO Jean-Luc	M. BRANDIZI Pierre
M. POLI Jean-Baptiste	<b>Etaient absents</b>
M. BRUNETTI Alain	Mme GUIQUET Sandra
M. MARTINO Enzo	M. VANNI Alain
M. FOATELLI Jean-Claude	
M. CASALTA Jean-Philippe	
M. BASTIANELLI Francis	

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est opportun de prévoir la réhabilitation des voiries, voies et chemins communaux.

Ces voies de communication sont très détériorées et nécessitent donc une totale remise à niveau.

C'est pourquoi Monsieur le Maire a décidé de faire appel au bureau d'études VRD Ingénierie 2A, spécialisé dans le chiffrage de ce type de prestations, afin de procéder à une estimation précise des travaux à exécuter.

Monsieur le Maire met sur la table le montant prévisionnel de l'opération.

Le montant hors taxe s'éleve à la somme de quatre cent dix-sept mille six cent quarante-quatre euros (417 644 €). L'opération se décompose en des prestations intellectuelles (études, établissement des marchés, suivi des travaux), soit 7 000 € H.T et des travaux, 410 644 € H.T, pour un montant total de 417 644 € H.T.

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter la Collectivité de Corse au titre du « Fonds de solidarité territoriale ».

- **Considérant** l'opportunité et la nécessité d'opérer la réhabiliter et améliorer les voiries communales.
- **Considérant** que ces travaux permettront d'accroître sensiblement la sécurité des dites voiries.
- **Considérant** l'exposé ci-dessus.

Le plan de financement serait le suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
<b>COLLECTIVITÉ DE CORSE (Fonds de solidarité territoriale)</b> A hauteur maximum de 80 % de 400 000 €	<b>76,62 %</b>	<b>320 000 €</b>
<b>Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A)</b>	<b>23,38 %</b>	<b>97 644 €</b>
	<b>TVA 10 %</b>	<b>41 064,40 €</b>
		<b>138 708,40 €</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>		<b>458 708,40 €</b>

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Décide** d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire.
- **Approuve** le projet arrêté à 417 644 € H.T ainsi que le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le financement.
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer le cas échéant les consultations nécessaires et à signer les différents marchés de prestations intellectuelles, travaux affectés à cette opération.
- **Dit** que la dépense résultant de cette délibération est prévue au budget aux articles et chapitres prévus à cet effet.

➤ **Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,

Le 05/11/2022

Le Maire



Jean-Luc MILLO